

Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-1939)

Nicolas Lefort



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/972>

DOI : 10.4000/edl.972

ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2017

Pagination : 111-130

ISBN : 978-2-940331-64-2

ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Nicolas Lefort, « Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-1939) », *Études de lettres* [En ligne], 1 | 2017, mis en ligne le 15 mars 2019, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edl/972> ; DOI : 10.4000/edl.972

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Études de lettres

Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-1939)

Nicolas Lefort

- 1 Régions frontalières, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées par l'Empire allemand suite à la guerre franco-prussienne de 1870 et forment le *Reichsland Elsass-Lothringen* de 1871 jusqu'à leur retour à la France à la fin de la Première Guerre mondiale en 1918. Durant ce demi-siècle de séparation, les services publics d'architecture qui fonctionnent en Alsace-Lorraine, qu'ils dépendent de l'État, des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ou des communes, évoluent sous l'influence du modèle allemand. Lorsque les Français reprennent possession de l'Alsace-Lorraine, ils y retrouvent par conséquent des services d'architecture différents de ceux qui existent dans les autres départements français, dit « de l'intérieur ». Les architectes de nationalité allemande qui dirigent ces services au moment de l'armistice ont été formés dans les écoles techniques supérieures (*Technische Hochschulen*) d'outre-Rhin. Or, après guerre, le gouvernement français souhaite réintroduire au plus vite en Alsace et Lorraine¹ le « goût français », celui de l'École des beaux-arts, ainsi que l'organisation et les pratiques administratives françaises en matière d'architecture publique. Les architectes allemands sont pour la plupart expulsés et le gouvernement français fait preuve d'une certaine méfiance à l'égard des Alsaciens et Lorrains². On peut dès lors se demander comment les services d'architecture de l'État, des départements et des communes sont réorganisés après 1918 et comment sont choisis les nouveaux architectes qui doivent les diriger.

1. Dans les services d'architecture de l'État : des chefs parisiens, des adjoints alsaciens et lorrains

- 2 Au moment de l'armistice de 1918, les services d'architecture publique d'Alsace-Lorraine dépendent d'un bureau d'architecture rattaché à la section de l'Agriculture et des Travaux publics du ministère d'Alsace-Lorraine. Ce bureau est dirigé par l'inspecteur général des services d'architecture Julius Franz secondé par l'adjoint Fiedler³. De nationalité allemande, ces deux fonctionnaires sont rapidement expulsés.
- 3 En mars 1919, un commissariat général de la République est institué pour administrer l'Alsace et la Lorraine pendant la durée du régime transitoire. Il est confié à Alexandre Millerand. Dès avril 1919, Millerand crée une direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine pour coordonner et contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services d'architecture et des beaux-arts des territoires recouverts, assurer la liaison de ces services avec le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts à Paris, et étudier l'organisation définitive à leur donner⁴. Il attribue le poste de directeur à l'architecte Robert Danis (1879-1949).
- 4 Né à Belfort, ville rattachée au département du Haut-Rhin jusqu'en 1870, Robert Danis entre à l'École des beaux-arts de Paris dans l'atelier d'Henri Deglane, où il fait de brillantes études d'architecture et reçoit de nombreux prix. Architecte DPLG en 1905, il commence sa carrière comme architecte des bâtiments civils et des palais nationaux aux châteaux de Versailles et de Trianon. En 1913, il est reçu second au concours d'architecte en chef des monuments historiques. Nommé dans le département des Vosges en pleine guerre, il est chargé en 1917 du service de protection et d'évacuation des monuments et œuvres d'art du front est qui fonctionne notamment dans les Territoires de Haute-Alsace occupés par l'armée française depuis août 1914. De ce fait, Danis appartient aux deux grands corps d'architecture de l'État, les bâtiments civils d'un côté, et les monuments historiques de l'autre. En outre, c'est un grand admirateur de l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles, style que le gouvernement français souhaite voir particulièrement valorisé en Alsace⁵.

Fig. 1 — PORTRAIT DE ROBERT DANIS, PHOTOGRAPHIE PAR GERSCHEL, STRASBOURG, S.D. (1919).

<Image en attente de droits>

COLLECTION MARTIN DANIS

- 5 La première préoccupation de Robert Danis au poste de directeur de l'architecture et des beaux-arts est de constituer une nouvelle équipe d'architectes pour occuper les nombreux postes vacants dans ses services⁶.
- 6 À la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine, il choisit pour adjoint l'architecte Albert Doll (1879-1957). Né à Mulhouse, Doll a émigré en France et a obtenu la nationalité française en 1894. Formé à l'École des beaux-arts de Paris, où il a été l'élève de Jean-Louis Pascal, il est architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 1907. Après un stage pratique chez l'inspecteur général des monuments historiques et professeur aux beaux-arts, Lucien Magne, il s'établit à son compte à Paris en 1909⁷. Pour Danis, Doll présente le double avantage d'être Alsacien sans pouvoir être suspecté de sympathies pour l'Allemagne et d'avoir été formé selon les méthodes françaises.

- 7 Danis s'occupe ensuite du service des bâtiments de l'État et des départements, appelé également service des bâtiments publics d'Alsace et Lorraine. Suivant une ordonnance du 21 mai 1910, ce service est chargé de la direction des travaux de construction et de réparation des bâtiments de l'État et des départements, mais aussi de l'entretien des monuments historiques classés. Il assure également le contrôle technique et esthétique des travaux dans les bâtiments communaux (mairies, églises, écoles)⁸.
- 8 Le service des bâtiments publics d'Alsace et Lorraine est divisé en huit circonscriptions d'architecture. En 1918, sept des huit postes d'architectes chefs de circonscription sont occupés par des architectes allemands⁹. Ceux qui ne sont pas expulsés en 1919, sont renvoyés pour raisons nationales. Seul le poste de chef de la circonscription de Haguenau dans le Bas-Rhin est pourvu par un Alsacien, l'architecte Lucien Cromback (1884-1961). Né à Saverne, Cromback a fait ses études d'architecture aux écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Berlin dont il est sorti diplômé en 1908 pour entrer directement dans l'administration d'Alsace-Lorraine¹⁰. Danis décide, après enquête, de maintenir Cromback en fonction et de lui confier la circonscription de Strasbourg-Sud. Dans six autres circonscriptions, il nomme des architectes stagiaires alsaciens qui connaissent déjà la réglementation locale sur les travaux communaux : Charles Haug à Metz-Sud, André Boehm à Sarreguemines, Édouard Roederer à Haguenau, Jacques Stambach à Strasbourg-Nord, Jean Rietsch à Colmar et Jean Birckel à Mulhouse. Dans la circonscription de Metz-Nord, d'importants travaux sont en cours au Palais de justice de Metz, œuvre de Charles-Louis Clérissieu en 1777, et Danis souhaite qu'ils soient achevés suivant les méthodes françaises. Il désigne donc l'architecte Gabriel Boivin (1882-1946), originaire de la Meuse et diplômé de l'École des beaux-arts de Paris en 1912. Le développement annoncé de l'Université de Strasbourg conduit également Danis à détacher les édifices universitaires du service des bâtiments publics et à recréer un service spécial d'architecture de l'Université qu'il confie à Patrice Bonnet (1879-1964), Grand Prix de Rome en 1906, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux, et architecte en chef des monuments historiques à partir de 1920¹¹. Ainsi, l'étude des grands projets est réservée aux architectes DPLG français, tandis que la surveillance des chantiers et les travaux d'entretien sont laissés à des architectes alsaciens et lorrains.

Fig. 2 – LE SERVICE DES BÂTIMENTS PUBLICS D'ALSACE ET LORRAINE À L'ARMISTICE DE 1918 ET APRÈS RÉORGANISATION EN 1919. SOURCE : ADBR, 121 AL 1087.

N°	Circonscription d'architecture	Architecte chef de circonscription au moment de l'armistice de 1918	Architecte chef de circonscription après la réorganisation de 1919
1	Metz-Nord (Moselle) Palais de justice de Metz	Druxes (Allemand) Pünnel (Allemand)	Gabriel Boivin (Français, DPLG)
2	Metz-Sud (Moselle)	Faber (Allemand)	Charles Haug (Alsacien)
3	Sarreguemines (Moselle)	Wendel (Allemand)	André Boehm (Alsacien)
4	Mulhouse (Haut-Rhin)	Haentzschel (Allemand)	Jean Rietsch (Alsacien)
5	Colmar (Haut-Rhin)	Janz (Allemand)	Jean Birckel (Alsacien)

6	Strasbourg-Nord (Bas-Rhin)	Dieffenbach (Allemand)	Jacques Stambach (Alsacien)
7	Strasbourg-Sud (Bas-Rhin)	Maximilian Metzenthin (Allemand)	Lucien Cromback (Alsacien)
8	Haguenau (Bas- Rhin)	Lucien Cromback (Alsacien)	Édouard Roederer fils (Alsacien)
Service d'architecture de l'Université de Strasbourg			Patrice Bonnet (Français, DPLG)

- 9 En 1918, le service des monuments historiques est assuré par le Colonnais Johann Knauth (1864-1924), architecte de la cathédrale de Strasbourg et conservateur des monuments historiques d'Alsace depuis 1909, ainsi que par Wilhelm Schmitz (1864-1944), architecte de la cathédrale de Metz et conservateur des monuments historiques de Lorraine¹². Après l'armistice, Schmitz est expulsé rapidement tandis que Knauth est maintenu provisoirement en fonction à la cathédrale de Strasbourg pour poursuivre le chantier exceptionnel de consolidation des fondations du pilier de la haute tour de la cathédrale de Strasbourg. En revanche, Danis lui retire la responsabilité des travaux dans les autres monuments classés d'Alsace pour qu'ils soient immédiatement exécutés suivant les méthodes françaises.
- 10 En tant qu'architecte en chef des monuments historiques, des bâtiments civils et des palais nationaux, Danis se réserve les « monuments insignes », comme la cathédrale, l'hôtel de la Préfecture et l'hôtel du Rectorat à Strasbourg, les palais Rohan de Strasbourg et de Saverne ou la place d'Armes de Metz. Il confie les autres monuments classés à de jeunes architectes DPLG parisiens qui réussiront le concours d'architecte en chef des monuments historiques en 1920 : Paul Gélis (1885-1975) en Alsace et Ernest Herpe (1886-1979) en Lorraine¹³. Alors que les travaux dans les monuments historiques d'Alsace et de Lorraine étaient surveillés jusque-là par les architectes des bâtiments publics sous le contrôle d'un conservateur, ils deviennent le monopole des architectes en chef des monuments historiques, comme le prévoit la loi française du 31 décembre 1913 que le commissaire général Alexandre Millerand rend applicable à l'Alsace et la Lorraine dès juin 1919¹⁴.
- 11 Au service des monuments historiques d'Alsace, Gélis engage l'architecte alsacien Charles Czarnowsky (1879-1960) pour le seconder. Né à Strasbourg et formé à l'École technique supérieure de Karlsruhe, Czarnowsky a été l'élève et le collaborateur de l'architecte allemand Karl Schaefer, auteur de la restauration controversée de l'église Saint-Pierre-le-Jeune protestant à Strasbourg, avant de rejoindre le service municipal d'architecture de Thionville puis de Metz. Archéologue, il est un fin connaisseur de l'architecture médiévale en Alsace¹⁵. En outre, il est en mesure de traiter la correspondance, la comptabilité et le suivi des chantiers qui s'effectuent encore le plus souvent en allemand pendant tout l'entre-deux-guerres. En Lorraine, Herpe embauche le Messin Henri Thiry (1881-1951), architecte DPLG en 1909¹⁶. Dans un cas comme dans l'autre, l'architecte chef de service est parisien, son adjoint est un architecte local.
- 12 En 1923, les services d'architecture d'Alsace et Lorraine sont redécoupés suivant la carte des départements et rattachés au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, transférant ainsi le pouvoir de décision de Strasbourg à Paris. La direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine est supprimée et les attributions des

services légèrement modifiées. Les architectes des monuments historiques se voient confier le contrôle des travaux communaux dans les édifices culturels, contrôle qui relevait jusqu'ici des architectes des bâtiments publics, ce qui leur permet d'exercer un droit de regard sur tous les travaux de construction et de réparation d'églises, de temples et de synagogues en Alsace et Lorraine. Cela représente par exemple 182 dossiers dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin rien que pour l'année 1924¹⁷.

- 13 Parallèlement, le gouvernement français engage la suppression par voie d'extinction des inspections des bâtiments publics. En effet, ces inspections n'existent pas dans les autres départements français où les bâtiments de l'État relèvent, pour certains, des services d'architecture des départements, pour les autres, de leur ministère de tutelle. Les attributions des inspections sont progressivement diminuées, les départs à la retraite ne sont pas remplacés, les circonscriptions d'architecture sont redécoupées et leur nombre réduit au fil des vacances de postes : au nombre de huit en 1919, elles ne sont plus que six en 1921 et cinq en 1923¹⁸.
- 14 Par ailleurs, la situation administrative des architectes du gouvernement alsaciens et lorrains est très différente de celle des Français de l'intérieur. Les premiers sont fonctionnaires : ils bénéficient d'un avancement régulier, de traitements fixes et de droits à une retraite, mais ils ne peuvent exécuter de travaux pour le compte de particuliers. À l'inverse, les architectes français du gouvernement, libéraux, sont rémunérés au moyen d'honoraires proportionnels au montant des travaux et peuvent conserver une clientèle privée. Pour favoriser leur recrutement et leur maintien en Alsace et Lorraine, Danis demande à ce qu'ils bénéficient d'un statut particulier. À partir de 1923, ils perçoivent un minimum d'honoraires garanti, quel que soit le montant des travaux qu'ils dirigent au cours de l'année, auquel s'ajoute un surplus si les travaux représentent des honoraires supérieurs à cette indemnité. Ils profitent ainsi d'un statut nettement plus avantageux que les architectes du gouvernement alsaciens et lorrains auxquels on offre toutefois la possibilité d'opter pour le « statut général » en renonçant à leurs droits à une retraite. Les architectes du gouvernement alsaciens et lorrains se plaignent régulièrement de cette inégalité de traitement et d'être laissés à l'écart des chantiers importants. Cependant, ils n'obtiennent pas satisfaction avant 1939¹⁹.

2. Dans les départements : l'expérience plus importante que la formation ou le diplôme ?

- 15 Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France bouleverse également l'organisation des services d'architecture des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ces services sont chargés de la construction et de l'entretien des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, des archives départementales, des casernes de gendarmerie, des asiles départementaux, des orphelinats et des maisons de retraite. Suivant la réglementation alsacienne-lorraine de 1910, leurs missions continuent, après 1918, d'être assurées par les architectes du gouvernement, inspecteurs des bâtiments publics. Mais cette organisation est contraire à celle en vigueur dans les départements français de l'intérieur qui disposent chacun de leur propre service d'architecture départementale. La situation est différente d'un département à l'autre, mais en règle générale, il existe un bureau central d'architecture à la préfecture, qui étudie et dirige les travaux de construction neuve, et un architecte dans chaque arrondissement, qui assure la surveillance des travaux et l'entretien des immeubles. Suite à la réorganisation des

services d'architecture d'Alsace et Lorraine en avril 1921 et aux restrictions budgétaires de 1922, la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine ne peut plus tolérer cette anomalie et réclame aux préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le paiement d'honoraires proportionnels au montant des travaux que les architectes du gouvernement exécutent pour le compte des départements. Les conseils généraux concernés préfèrent créer un service d'architecture départementale plutôt que payer des honoraires aux architectes du gouvernement dont le contrôle leur échappe.

- 16 En Moselle, le poste d'architecte départemental est occupé par Henri Klein²⁰. Né à Sarreguemines en 1870, sa famille a peut-être opté pour la nationalité française après l'annexion, car il est au Havre en 1896. Il s'installe au Ban-Saint-Martin en Moselle à une date inconnue. Il n'a pas fréquenté l'École des beaux-arts, mais il est agréé pour les travaux communaux en 1920.
- 17 Dans le Bas-Rhin, le service d'architecture départementale est réorganisé en avril 1921. La direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine met à la disposition du préfet du Bas-Rhin, l'architecte du gouvernement, inspecteur des bâtiments publics de Sarreguemines, André Boehm, pour remplir les fonctions d'architecte départemental à Strasbourg. Elle regroupe ensuite les circonscriptions des bâtiments publics de Sarreguemines et de Sarrebourg. En 1922, les rapports et délibérations du conseil général du Bas-Rhin nous apprennent qu'André Boehm est secondé par un architecte adjoint, Otto Reyhn, un inspecteur technique, Eugène Koslowski, et deux employés de bureau²¹. On dispose de très peu d'éléments biographiques sur ces différentes personnes. Un recensement de population nous indique que Reyhn est né en 1881 à Wolfenbüttel en Basse-Saxe, qu'il est technicien en construction à Haguenau dans le Bas-Rhin en 1910, et qu'il est marié à Mathilde Riedin, une Alsacienne née à Strasbourg en 1889, ce qui lui a permis d'acquérir la nationalité française et de rester en Alsace après 1918. De son côté, Koslowski a fait ses études à l'École technique de Strasbourg et il est architecte dans cette ville depuis 1910. Dans un premier temps, le département fait donc appel à des architectes qui étaient déjà actifs dans la région avant 1918.
- 18 En 1925, le préfet du Bas-Rhin organise un concours sur titres pour remplacer l'architecte adjoint dont on ne connaît pas les raisons du départ²². On ne sait presque rien sur le déroulement de ce concours, ni le nombre et la qualité des candidats. On sait seulement qu'il aboutit au recrutement de l'architecte Paul-Aimé Hablot (1888-1944). Né à Tantonville en Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire en Lorraine française, Hablot n'est pas diplômé de l'École des beaux-arts. On ne sait pas où il a été formé, et il ne figure pas sur la liste des architectes communaux actifs en Alsace avant 1925. Suite au décès d'André Boehm en septembre 1928, Hablot est pourtant promu architecte départemental et occupe cette fonction jusqu'en 1939. En l'absence de sources d'archives, il est difficile d'expliquer le choix de Hablot parmi d'autres candidats qui ne devaient certainement pas manquer étant donné le caractère prestigieux du titre d'architecte départemental. On peut néanmoins constater que le département recrute un architecte qui vient « de l'intérieur » et non un architecte local.
- 19 Le cas du Haut-Rhin est mieux documenté. En 1922, un concours sur titres est ouvert aux architectes du département pour le recrutement de deux architectes départementaux : l'un à Colmar, pour s'occuper de la moitié nord du département, l'autre à Mulhouse, pour se charger de la moitié sud²³. Le règlement du concours n'impose aucune condition de diplôme pour participer. Plusieurs candidats sérieux se présentent. Certains sont diplômés des Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Munich (Samuel Becker à

Mulhouse et Georges Graff à Colmar). D'autres sont diplômés de l'École des beaux-arts de Paris (Camille Fries à Colmar et Albert Doll, qui a démissionné de son poste à la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine pour se réinstaller à Mulhouse). Les derniers ne possèdent pas de diplôme d'architecte, mais ont fréquenté les cours d'écoles techniques en Suisse ou en Allemagne et ont une solide expérience pratique (Armand Muller à Colmar, Henri Eisenbraun et Paul Kirchacker à Mulhouse). Tous sont Alsaciens et agréés pour les travaux communaux, c'est-à-dire qu'ils peuvent exécuter des travaux de construction ou de réparation pour le compte des communes d'Alsace et Lorraine²⁴.

- 20 Le jury du concours est composé des membres de la Commission départementale du Haut-Rhin, c'est-à-dire du préfet et de conseillers généraux parmi lesquels figurent des autonomistes. S'il a existé, le procès-verbal du concours n'a pas été versé aux archives, on ignore donc la teneur des délibérations. La commission choisit les architectes Paul-François Kirchacker pour la circonscription de Mulhouse et Armand Muller pour celle de Colmar²⁵. Né à Tagolsheim dans le Haut-Rhin, Kirchacker n'a pas fréquenté d'école d'architecture, mais des cours aux universités de Besançon et de Nancy. Durant ses trente années d'activité, il a cependant beaucoup construit en Alsace, aussi bien pour des communes que pour des entreprises et des particuliers²⁶. De son côté, Armand Muller est né à Colmar. Il est diplômé de l'École nationale technique de Strasbourg, or celle-ci ne délivrait pas le diplôme d'architecte, mais formait de simples constructeurs. Muller a commencé des études à l'École technique supérieure de Munich, mais n'a pas eu les moyens de les achever. Il s'est ensuite rendu à Londres, où il a travaillé chez Charles-Frédéric Mewès, un architecte DPLG originaire d'Alsace, associé à Arthur Joseph Davis, son condisciple à l'École des beaux-arts de Paris²⁷. Pour la Commission départementale qui juge le concours, le critère déterminant de sélection n'est donc pas la formation ou le diplôme des architectes, mais leurs références professionnelles et leur expérience pratique.

Fig. 3 — LES CANDIDATS RETENUS AU CONCOURS POUR LES POSTES D'ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX DU HAUT-RHIN DE 1922 (EN GRAS LE NOM DES LAURÉATS). SOURCE : ADHR, 8 AL 201541.

Nom	Année de naissance	Lieu de résidence	Formation et diplôme
Samuel Becker	1882	Mulhouse	École technique de Strasbourg, puis Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et Munich
Albert Doll	1879	Mulhouse	École des beaux-arts de Paris, DPLG
Henri Eisenbraun	1876	Mulhouse	Écoles techniques en Suisse et en Allemagne, pas de diplôme d'architecte
Camille Fries	1871	Colmar	École des beaux-arts de Paris, DPLG
Georges Graff	1894	Colmar	Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et Munich
Eugène Keller fils	?	Colmar	?
Paul Kirchacker	1875	Mulhouse	Universités de Besançon et Nancy, pas de diplôme d'architecte

Armand Muller	1878	Colmar	École technique de Strasbourg, puis École supérieure de Munich, pas de diplôme d'architecte
Edmond Reist	?	Mulhouse	?

3. Au service municipal d'architecture de Strasbourg : l'évolution dans la continuité

- 21 La situation dans les services municipaux d'architecture est encore différente de celle des départements, car aucun représentant de l'État ne participe au choix des architectes puisque celui-ci revient au maire et à l'administration municipale.
- 22 À Strasbourg, le service municipal d'architecture était dirigé depuis 1905 par l'architecte Fritz Beblo (1872-1947), un proche conseiller du maire Rudolf Schwander. Il comprenait alors deux sections : la section des constructions neuves et des transformations, et la section de l'entretien des bâtiments, dont était chargé l'architecte Johann Rittershoffer. Le service était très étoffé puisqu'il comptait avant la Première Guerre mondiale pas moins de 37 employés. Parmi eux, 27 avaient été recrutés entre 1904 et 1907 et formaient le noyau dur de l'équipe Beblo²⁸.
- 23 À l'armistice de 1918, le maire Schwander a démissionné et quitte l'Alsace pour l'Allemagne. Il est remplacé par le social-démocrate Jacques Peirottes. Le service municipal d'architecture de Strasbourg est particulièrement touché par l'épuration. De nationalité allemande, Fritz Beblo est expulsé dès janvier 1919, puis vient le tour de ses adjoints, les architectes Ernst Fettig, Eugen Schmidt et Johann Rittershoffer, qui sont expulsés en octobre 1919, malgré leur demande de maintien²⁹. Par contre, les personnels de nationalité allemande mariés à des Alsaciennes, comme l'architecte Joseph Fleischmann ou les techniciens Martin Kaibach et François Mayer, obtiennent la nationalité française et poursuivent leur carrière et leur avancement dans le service³⁰.
- 24 Amputé d'une grande partie de ses cadres, le service municipal d'architecture doit être réorganisé. Peirottes confie sa direction à Clément Dauchy (1865-1927) qui est nommé architecte en chef de la Ville de Strasbourg en 1919. Le choix de Dauchy n'est pas surprenant : né à Haguenau dans le Bas-Rhin, Dauchy est, avec Paul Dopff (1885-1965), le seul architecte alsacien du service diplômé des écoles techniques supérieures de Munich et de Karlsruhe. Sur les six autres fonctionnaires du service dont on connaît la formation, un seul a fréquenté l'École technique supérieure de Karlsruhe, les cinq autres ont seulement suivi les cours de l'École technique de Strasbourg qui, rappelons-le, ne pouvait pas délivrer le diplôme d'architecte, et aucun n'est passé par l'École des beaux-arts de Paris. En outre, Dauchy a plus d'ancienneté que ses collègues. Entré au service de la Ville de Strasbourg en 1899, il a travaillé depuis 1910 sous la direction de Fritz Beblo³¹.
- 25 On a vu précédemment que l'architecte de la cathédrale de Strasbourg Johann Knauth est expulsé en janvier 1921 et doit être remplacé. Après de longues négociations entre la municipalité de Strasbourg et la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine, Dauchy est nommé dans les fonctions d'architecte de la cathédrale, pour lesquelles il relève à la fois de la Ville et de l'État. Par suite de cette réorganisation, Paul Dopff est placé à la tête du service municipal d'architecture. Né en 1885 à Riquewihr dans

le Haut-Rhin, Dopff a lui aussi fait ses études aux Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Munich, où il a été l'élève de Thiersch, Schaefer, Durm, Billing et Ossendorf. Diplômé en 1909, il a travaillé pendant un an et demi chez Billing à Karlsruhe. En 1910-1911, il a collaboré avec l'architecte strasbourgeois Gustave Oberthür, puis a travaillé comme chef de bureau dans une agence à Kiel. De retour à Strasbourg en 1912, il est entré au service municipal d'architecture sous la direction de Fritz Beblo³².

- 26 Après 1918, Dopff est le continuateur du travail de Beblo, avec qui il conserve d'ailleurs des liens, et dont il poursuit et achève l'œuvre dans le style *Heimatschutz*³³. Ainsi, la nomination de Dauchy puis celle de Dopff à la tête du service municipal d'architecture de Strasbourg marque une grande continuité avec la période allemande.
- 27 Pendant l'entre-deux-guerres, les importants travaux d'aménagement et d'extension de Strasbourg accroissent les besoins en personnel du service municipal d'architecture. La Ville souhaite bénéficier des services d'un architecte-urbaniste à plein-temps. En 1928, elle recrute Georges Laforgue pour s'occuper plus spécialement du plan d'extension de Strasbourg. Né en 1898 à Thann dans le Haut-Rhin, Laforgue est entré à l'École des beaux-arts de Paris en 1919, où il a été l'élève de Pierre André, et en est sorti diplômé en 1925. Il aurait également suivi les cours de l'architecte et urbaniste Léon Jaussely³⁴.
- 28 Peu de temps après le recrutement de Georges Laforgue, la Ville engage l'architecte Jean Muller (1892-1960). Né à Strasbourg, Jean Muller a fréquenté la section d'architecture de l'École technique supérieure de Karlsruhe avant 1918. Il est admis à l'École des beaux-arts de Paris en 1919, où il est l'élève de Gabriel Héraud, et en sort diplômé en 1924. Pendant ses études, il travaille chez l'architecte Pierre Sardou sur le projet du nouveau siège du journal *L'Intransigeant*, puis en 1924, chez l'architecte Charles-Édouard Mewès, fils de Charles-Frédéric Mewès. Il collabore à la construction d'un grand hôtel particulier sous la direction d'Emmanuel Pontremoli. Il est engagé ensuite chez l'architecte Eugène Défontaine en qualité de chef d'agence, puis il est attaché pendant six mois au service d'architecture de la Compagnie des chemins de fer de l'Est à Paris. À partir du 1^{er} décembre 1925, il collabore avec Henri Salomon, architecte du Chapitre Saint-Thomas à Strasbourg. Il entre au service de la Ville de Strasbourg en 1928 comme architecte principal chargé du bureau de projets et d'études³⁵.
- 29 Contrairement à leurs supérieurs et prédécesseurs, les architectes qui entrent au service de la municipalité de Strasbourg en 1928 sont diplômés de l'École des beaux-arts. Cependant, il s'agit toujours d'Alsaciens, car la plupart des architectes « de l'intérieur » ne sont pas en mesure de candidater étant donné qu'ils ne parlent pas couramment allemand, langue utilisée dans le service d'architecture pendant tout l'entre-deux-guerres

³⁶.

Conclusion

- 30 Ainsi, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918-1919 se traduit par une réorganisation de l'ensemble des services publics d'architecture des territoires recouverts qui aboutit à la création d'un modèle original reposant, d'une part, sur le maintien d'institutions régionales issues de l'époque allemande – les inspections des bâtiments publics et le contrôle des travaux communaux –, et d'autre part, sur l'introduction des méthodes françaises dans les services à enjeu national – la conservation des monuments historiques et des palais nationaux. Voué à disparaître par voie d'extinction, ce modèle

alsacien a pourtant été maintenu pendant tout l'entre-deux-guerres et a inspiré après 1945 la création des agences départementales et du corps des architectes des bâtiments de France qui est encore aujourd'hui à la base de l'organisation déconcentrée des services d'architecture de l'État.

- 31 Le changement de domination de 1918-1919 a aussi pour conséquence un renouvellement total des cadres des services d'architecture d'Alsace et Lorraine lié à l'expulsion des architectes de nationalité allemande. Le choix des architectes répond à des critères multiples qui diffèrent selon qu'il s'agisse des services de l'État, des départements et des communes. Dans les services d'architecture de l'État, de jeunes architectes DPLG « de l'intérieur » occupent tous les postes à responsabilité, laissant les emplois secondaires aux Alsaciens et Lorrains formés dans les écoles techniques allemandes. Dans les départements, l'expérience des architectes semble le critère de recrutement le plus important, mais nos informations sont trop fragmentaires pour pouvoir tirer des conclusions définitives. À Strasbourg, les emplois d'architectes restent tous occupés par des Alsaciens qui assurent une continuité avec la période du *Reichsland* même si les plus jeunes sont formés à l'École des beaux-arts de Paris. Reste à étudier comment ces bouleversements se sont traduits dans l'architecture et le paysage des villes et villages d'Alsace et Lorraine.

BIBLIOGRAPHIE

JOHANN, Claire, « Robert Danis (1879-1949), directeur de l'école au service du patrimoine », in *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, vol. 1, *Histoire et mémoires*, éd. par Anne-Marie Châtelet, Franck Storne, Strasbourg/Paris, ENSAS/éditions Recherches, 2013, p. 168-175.

LEFORT, Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale. La conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, thèse de doctorat en histoire, Université de Strasbourg, 2013.

—, « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) », in *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, vol. 1, *Histoire et mémoires*, éd. par Anne-Marie Châtelet, Franck Storne, Strasbourg/Paris, ENSAS/éditions Recherches, 2013, p. 154-161.

—, « Le service municipal d'architecture de Strasbourg durant l'entre-deux-guerres : rupture ou continuité ? », *Metacult*, 3 (2015), p. 42-49.

Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, Strasbourg, 49 volumes, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1982-2007.

TUROT, Henri, *Les services d'architecture de la ville de Strasbourg et la politique d'urbanisme de 1919 à 1939*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Marc Bloch de Strasbourg, 2005.

UBERFILL, François, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2001 (Recherches et documents 67).

VOLTZ, Eugène, « Wilhelm Schmitz, un architecte contesté de la cathédrale de Metz (1906-1919) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz* (1991), p. 111-157.

Abréviations

ADBR : Archives départementales du Bas-Rhin (Strasbourg)

ADHR : Archives départementales du Haut-Rhin (Colmar)

BOAL : *Bulletin officiel d'Alsace et Lorraine*

NDBA : *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*

NetDBA : *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne en ligne*

NOTES

1. Par commodité, on distinguera les expressions « Alsace-Lorraine » pour la période du *Reichsland* (1871-1918) et « Alsace et Lorraine » pour la période postérieure au retour à la France.
2. Par commodité, on distinguera les architectes « français » (« de l'intérieur ») des architectes « alsaciens et lorrains » qui sont réintégrés dans la nationalité française après la signature du traité de Versailles du 28 juin 1919.
3. N. Lefort, *Patrimoine régional, administration nationale*, vol. 1, p. 122.
4. *Ibid.*, p. 147.
5. La biographie la plus complète de Robert Danis a été établie par C. Johann, « Robert Danis (1879-1949), directeur de l'école au service du patrimoine ».
6. Sur la réorganisation des services d'architecture de l'État, voir N. Lefort, « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) ».
7. NetDBA. Notice par N. Lefort, mai 2014.
8. ADBR, 178 AL 1. Traduction française du règlement concernant les services d'architecture du 21 mai 1910.
9. ADBR, 121 AL 1087. Liste des fonctionnaires du service d'architecture de l'administration d'Alsace-Lorraine, s.d. (1919).
10. NDBA, n°6, p. 552. Notice par J. Bloch-Cromback.
11. Base *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968)* – INHA.
12. E. Voltz, « Wilhelm Schmitz, un architecte contesté de la cathédrale de Metz (1906-1919) ».
13. N. Lefort, *Patrimoine régional, administration nationale*, p. 142-144.
14. BOAL, 1919, p. 998-1003. Arrêté du 20 juin 1919 rendant applicable à l'Alsace et à la Lorraine la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.
15. NDBA, n°6, p. 561. Notice par F. J. Fuchs.
16. Base *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968)* – INHA.
17. N. Lefort, « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) », p. 156.
18. *Idem.*
19. *Idem.*
20. *Conseil général de la Moselle, rapports et délibérations, première session ordinaire de 1924*, p. 194.
21. *Conseil général du Bas-Rhin, rapports et délibérations, session ordinaire d'avril 1922*, p. 13.
22. *Conseil général du Bas-Rhin, rapports et délibérations, session ordinaire de mai 1925*, p. 47 sq.
23. Archives départementales du Haut-Rhin, 8 AL 201541. Publication du concours, s.d. (octobre 1922).

24. ADHR, 8 AL 201541. État des candidats aux postes d'architectes départementaux, s.d. (octobre 1922).
 25. ADHR, 8 AL 201541. Arrêté préfectoral du 11 décembre 1922 portant désignation des architectes départementaux.
 26. NDBA, n°46, p. 4732. Notice par B. Jordan. ADHR, 8 AL 201541. CV de P. Kirchacker, octobre 1922.
 27. ADHR, 8 AL 201541. CV d'A. Muller, s.d. (octobre 1922).
 28. Archives de Strasbourg, 153 MW 2.
 29. F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 269 et 287.
 30. H. Turot, *Les services d'architecture de la ville de Strasbourg et la politique d'urbanisme de 1919 à 1939*, p. 37.
 31. NDBA, n°7, p. 586. Notice par F. Schwicker.
 32. NDBA, n°48, p. 5084. Notice par F. Igersheim.
 33. F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 269.
 34. NDBA, n°48, p. 5121. Notice par C. Wolff.
 35. NetDBA. Notice par N. Lefort, avril 2015.
 36. N. Lefort, « Le service municipal d'architecture de Strasbourg durant l'entre-deux-guerres », p. 48.
-

RÉSUMÉS

Pendant la période du *Reichsland* (1871-1918), les services publics d'architecture qui fonctionnent en Alsace-Lorraine évoluent sous l'influence du modèle allemand. En 1918-1919, le retour de ces territoires à la France est marqué par l'expulsion de la plupart des architectes chefs de service de nationalité allemande. L'article étudie les grandes lignes de la réorganisation des services publics d'architecture en Alsace et Lorraine et les critères de sélection des nouveaux architectes qui les dirigent pendant l'entre-deux-guerres en faisant la distinction entre ceux qui relèvent de l'État, des départements et des communes.

AUTEUR

NICOLAS LEFORT

Université de Strasbourg